

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

AU SITE DE LA COMBE

La bibliothèque est ouverte durant la pause de midi, de **11h50 à 13h45**, du **lundi au vendredi** excepté le mercredi et lors des vacances scolaires.

Les **mardis** et **vendredis** après-midi, de **15h20 à 18h00**, la bibliothèque est ouverte en **accueil libre** (sans inscription et sans surveillance).

Les élèves de la 5P à la 8P, inscrits au restaurant scolaire durant la pause de midi peuvent venir lire, emprunter des livres, faire un devoir personnel, préparer un exposé en petit groupe, ou réviser leurs leçons. Les autres élèves de l'école (non-inscrits, ayant une décharge, etc.) sont aussi les bienvenus en **accueil libre** pour autant qu'il reste suffisamment de place disponible dans la salle.

Les enfants laissent leurs chaussures et leur veste au vestiaire.

Ce lieu est un endroit où il fait bon chuchoter.


Les enfants souhaitant emprunter des livres doivent se munir de leur carte de lecteur. Les conditions de prêt, réservation, retard et autres responsabilités sont les mêmes que celles établies dans le règlement de la bibliothèque scolaire. Il en est de même pour le comportement.

Nous souhaitons d'agréables moments aux enfants de Prangins dans ce lieu.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

François Bryand


La Secrétaire

Laure Pingoud